

Le Revenu de solidarité active augmente de 1,75 % le 1^{er} janvier 2013 (métropole et Dom)

> Le Revenu de solidarité active en métropole et dans les Dom

Il est revalorisé de 1,75 % au 1^{er} janvier 2013.

Il correspond à l'inflation prévisionnelle pour 2013.

Montants forfaitaires / Métropole et Dom

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Personne seule	Couple
	0	483,24 €
1	724,86 €	869,83 €
2	869,83 €	1014,80 €
Par enfant ou personne en plus	193,30 €	193,30 €

Le montant forfaitaire majoré du Rsa servi aux personnes isolées assumant seules la charge d'enfant s'élève à **620,54 €**, majoré de **206,85 €** par enfant.

Le forfait logement pour le Rsa (métropole et Dom) :

57,99 € pour une personne seule.

115,98 € pour deux personnes.

143,52 € pour 3 personnes et plus.

> Le Revenu de solidarité active à Mayotte

Il est revalorisé à hauteur de 37,5% du montant forfaitaire métropolitain.

Montants forfaitaires / Mayotte

Personne seule sans enfant ni état de grossesse	Personne seule avec 1 enfant	Personne seule avec 2 enfants	Personne seule avec 3 enfants	Personne seule avec 4 enfants	Par personne supplémentaire
181,22 €	271,83 €	326,19 €	380,55 €	398,67 €	+ 18,12 €

Couple sans enfant	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants	Couple avec 4 enfants	Par personne supplémentaire
271,83 €	326,19 €	380,55 €	434,91 €	453,03 €	+ 18,12 €

Montants du forfait logement / Mayotte :

1 Personne	2 Personnes	3 Personnes et plus
21,75 €	43,49 €	53,82 €

Sous réserve de la publication officielle des décrets.



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05

Fax : 01 45 65 53 65

guillaume.peyroles

@cnaf.fr